

Retour N° 111 e

République française



Département d'Indre-et-Loire

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 12/06/2017  
et publié ou notifié

COMMUNE DE CHARENTILLY

Séance du 06 juin 2017

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 30/05/2017

Présents : 10

L'an deux mille dix-sept et le six juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LEHAGRE

Votants: 14

**Présents :** Patrick LEHAGRE, Jean AGEORGES, Yvette DUTERTRE, Christiane MACHEFER, Yann JAUNASSE, Alain GAUTIER, Sydney HATWELL, Valérie BOUIN, Jacques BOULLENGER, Dolores, Rachel TESSIER

Pour: 14

Contre: 0

**Représentés :** Jacques MOTARD par Yvette DUTERTRE, Ghislain GUYON par Patrick LEHAGRE, Christine LAVEAU par Alain GAUTIER, Martine DEMEURÉ par Jean AGEORGES

Abstentions: 0

**Excusés :** Marie-Pierre CHUM

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Christiane MACHEFER

**Objet: Présentation du projet de modification du zonage d'assainissement collectif n° 1 (Secteur Gâte-Soie, La Carrière et les Vignes de la Carrière) en vue du lancement de l'enquête publique. - DE\_2017\_044**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-10

**Vu** le Code de l'environnement et notamment ses articles R 122-17 alinéa 4 et R 122-18

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal le 13 décembre 2010.

**Vu** le dossier transmis à Monsieur le Préfet de la Région Centre Val de Loire (DREAL Centre) le 17 mars 2017.

**Vu** la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire après examen au cas par cas sur la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de CHARENTILLY (37) n° F02417S0004 du 12 mai 2017 indiquant que la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Charentilly n'est pas soumise à évaluation environnementale.

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° DE\_2017\_024 du 7 mars 2017 relative au prolongement du réseau d'assainissement collectif en vue d'accueillir la future extension des lieux-dits "Le Gâte-Soie", "La Carrière" et "Les Vignes de la Carrière" - Tronçon n° 1 transfert des effluents.

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° DE\_2017\_025 relative à l'extension du réseau d'assainissement collectif au lieu-dit "Les Vignes de la Carrière"

**Monsieur le Maire expose :**

- **Que** toutes collectivités compétentes sur la délimitation des quatre zones mentionnées à l'article L 2224-10 du CCGCT, communément appelés zonages d'assainissement, en voie d'élaboration, mais aussi de révision ou de modification sont concernées par un examen au cas par cas.
- **Que** l'objectif de cette procédure d'examen au cas par cas est de permettre à l'autorité environnementale de se prononcer, par décision motivée au regard de la susceptibilité d'impact sur l'environnement, sur la nécessité ou non pour la personne publique responsable de réaliser l'évaluation environnementale de son plan.

- **Que** la Commune de Charentilly dispose d'un précédent zonage d'assainissement établi en 2009. Suite à densification de l'urbanisation dans le secteur du "Gâte-Soie" - "Les Vignes de la Carrière" classé initialement en assainissement non collectif vers les habitations de cette zone.
- **Qu'**ainsi une modification partielle est nécessaire.
- **Qu'**actuellement ce secteur classé en zone Nh1 et N comporte 21 habitations et qu'au regard du classement de la zone dans le PLU, l'extension de l'urbanisation sera très faibles (éventuellement 2 constructions).
- **Que** le projet d'extension d'assainissement collectif est envisagé sur un secteur contigu au bourg disposant déjà de l'assainissement collectif.
- **Que** la surface de la zone représente 3 % de la zone actuellement desservie par le réseau d'assainissement collectif soit une superficie de 2 ha environ.
- **Qu'**il est proposé de soumettre à enquête publique le projet d'extension le zonage d'assainissement collectif.

**Considérant** l'intérêt général de cette délibération.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **Approuve** le projet d'extension du zonage d'assainissement collectif tel que présenté.
- **Dit** que le projet de modification du zonage d'assainissement collectif sera annexé à la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision et à mettre en œuvre la procédure d'enquête publique relative à ce dossier.

**Le Maire,  
Patrick LEHAGRE**


